

Deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

23 novembre 2009

Français

Original: anglais

Cartagena de Indias, 30 novembre-4 décembre 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du budget

Coûts estimatifs liés à l'organisation de la dixième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Note du secrétariat*

1. La deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) du 30 novembre au 4 décembre 2009, a décidé que la dixième Assemblée des États parties à la Convention se tiendrait à Genève (Suisse), du 29 novembre au 3 décembre 2010.
2. Le présent document répond à cette demande. Il y est indiqué que les coûts des services de conférence et autres services qu'entraînera la tenue de la dixième Assemblée des États parties sont estimés à **472 000 dollars des États-Unis**, montant dont on trouvera la ventilation dans le tableau ci-joint. Il convient de noter que ces coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de l'Assemblée, lorsque le volume de travail exact sera connu. Les contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors ajustées en conséquence.
3. En ce qui concerne les dispositions financières, il y a lieu de rappeler que, conformément au paragraphe 1 de l'article 14 de la Convention, «les coûts ... seront assumés par les États parties et les États non parties à la présente Convention participant [à l'Assemblée] selon le barème, dûment ajusté, des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies».
4. Comme les préparatifs de la dixième Assemblée des États parties supposent des débours préalables et que les frais occasionnés par la tenue de ladite Assemblée ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, le secrétariat établira des avis de recouvrement qui seront diffusés dès que la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention aura accepté l'estimation des coûts fournie ci-après, conformément à la pratique établie.
5. Il incombera aux États parties d'acquitter leur part des coûts estimatifs dès réception de l'avis de recouvrement.

* Document soumis après la date prévue, dès qu'il a été reçu par le secrétariat.

Dixième Assemblée des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines
Genève, 29 novembre-3 décembre 2010

(En dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la réunion</i>	<i>Documentation à établir au cours de la réunion</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la réunion</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et services des séances ^a	105 900							105 900
Traduction, reproduction et distribution ^b		240 700	10 000		33 200			283 900
Services d'appui ^c	6 300							6 300
Divers ^d							52 600	52 600
Total	112 200	240 700	10 000		33 200		52 600	448 700

* Au taux de USD 1 = CHF 1,020.

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	448 700
B.	Coûts divers:	
	<i>Matériel et fournitures</i>	2 000
	<i>Frais de voyage pour la mission de planification au Cambodge (3 jours de travail pour 3 personnes)</i>	18 600
	Total partiel	20 600
	<i>Coûts d'appui au programme (13 % en plus de B)</i>	2 678
	<i>Sous-total B</i>	23 278
	Total général (arrondi) A + B	<u><u>472 000</u></u>

Notes:

^a 20 interprètes, 1 coordonnateur des services de conférence et 3 préposés aux salles de conférence.

^b La documentation officielle à établir est estimée comme suit: 130 pages avant la session, 5 pages au cours de la session et 20 pages après la session.

^c 2 techniciens du son et 1 planton.

^d 1 secrétaire pour six mois, 1 secrétaire de conférence, heures supplémentaires et location de matériel.